

Équipement et outils

Les instruments fournis par l'informatique ont profondément modifié les méthodes de travail des chercheuses : recherche de la documentation, prise de notes, élaboration de plans, rédaction, présentation matérielle, voilà autant de domaines dans lesquels les outils traditionnels – fiches bristol, papier, stylos... – sont moins utilisés, même s'ils gardent leur intérêt, voire leur importance. En tout cas les exigences restent les mêmes en vue de proposer un travail réussi, c'est-à-dire qui apporte aux lectrices des résultats clairs, précis et convaincants.

I. BAGAGE PERSONNEL

Toute étudiante-chercheuse en littérature, par définition désireuse de contribuer à une exploration de l'immense domaine que constituent les œuvres produites au cours des siècles, s'appuie nécessairement d'abord sur sa propre pratique de lectrice et son expérience d'étudiante. Cet acquis doit être entretenu et développé, en se mettant, puis en restant en contact avec la recherche en train de se faire : séminaires de la directrice de recherche et d'autres spécialistes, assistance à des journées d'étude, à des colloques, participation à des rencontres doctoriales, etc. Il ne faut pas hésiter à contacter telle intervenante qui a apporté des vues intéressantes, et à lancer ou à encourager toute initiative pour mettre en place des rencontres de jeunes chercheuses.

Augmenter ses lectures est une préoccupation autant qu'un devoir ; ce n'est pas toujours un plaisir... Il importe toutefois d'équilibrer la spécialisation qu'on acquiert, assez vite, en travaillant son sujet et l'acquisition d'une culture littéraire plus vaste (la *Belesenheit*, ce savoir acquis par les lectures). Il existe des compilations de titres formant des listes d'« ouvrages qu'il faudrait lire », ou plutôt avoir lus : elles varient fortement en fonction de la langue maternelle de leurs autrices, indé-

pendamment des goûts personnels de celles-ci ; consulter ces listes au hasard de leur rencontre peut être bénéfique, mais, plus souvent, frustrant, sinon décourageant. Il est cependant un point qui mérite considération : l'intérêt de connaître des œuvres littéraires non seulement au-delà de ses propres goûts (pour telle autrice, tel genre, tel siècle), mais aussi en dehors des aires littéraires auxquelles on s'intéresse : cela peut se faire dans les langues qu'on connaît, ou en traductions.

Le bagage personnel doit, de toute façon, inclure un minimum de connaissances linguistiques. Qui travaille sur une littérature étrangère a acquis et ne cesse de perfectionner la connaissance de la langue correspondante ; la chercheuse française qui travaille sur des œuvres de langue française doit tout autant s'assurer de la maîtrise de cette langue ; connaître au moins une autre langue est toutefois indispensable pour mieux comprendre que chaque langue, y compris sa langue maternelle, rend compte du monde (aussi bien ce qui est extérieur à soi que les pensées qu'on peut concevoir) d'une façon particulière, c'est-à-dire qui n'appartient qu'à elle, qui évolue au cours des siècles – en partie à cause des œuvres littéraires (mais pas seulement). Le développement, au XIX^e siècle, des études comparatives en grammaire et en linguistique, tout en révélant les liens qui unissent certaines langues (langues indo-européennes, en particulier), ont en même temps mis en évidence l'originalité de chacune d'entre elles. Au XX^e siècle, le champ s'est élargi encore. La connaissance d'autres langues, notamment prises hors du domaine indo-européen, est source d'enrichissement ; elle permet, même à un niveau très simple, de prendre conscience qu'il n'y a pas de langue humaine plus logique ou plus naturelle qu'une autre, qu'une langue humaine peut tout exprimer (mais différemment de toute autre langue) et que chacune d'elles est porteuse d'une culture. Sur ces points, voir :

- JAKOBSON, Roman, *Essais de linguistique générale*, Éd de Minuit, 1^{re} éd. 1963, nombreuses rééd. (recueil de textes traduits de l'anglais par N. Ruwet).
- HAGÈGE, Claude, *La Structure des langues*, Paris, PUF, 7^e éd. 2013, 128 p. (coll. Que sais-je ?).

Ces ouvrages, qui n'excluent pas une réelle technicité, offrent une excellente prise de contact avec les multiples possibilités d'expression des langues.

De plus, la mondialisation a changé la donne : toute recherche se fait et s'appréhend à un niveau international. Au XXI^e siècle toute chercheuse en littérature doit pouvoir lire d'autres langues que la sienne propre pour pouvoir mener à bien ses travaux. C'est indispensable pour avoir accès à des travaux critiques, notamment ceux publiés sur internet ou dans des revues, de plus en plus nécessaire également pour participer à des colloques, où l'anglais s'est actuellement imposé comme langue internationale de communication.

L'investissement intellectuel de la chercheuse suppose par ailleurs un certain nombre d'investissements matériels – et financiers. Il est difficile de ne pas disposer d'un équipement électronique minimal : ordinateur portable ou tablette, liaison

internet (☛ plus loin, II). La gestion de cet équipement entraîne une maintenance qu'il est bon de prévoir, ainsi qu'un minimum de pratique pour l'utilisation : il faut savoir ne pas paniquer devant une (apparente) disparition de texte, de fichier ou de dossier, ou devant un « plein écran » dont on ne sait pas comment sortir... Suivant les ressources financières dont on dispose, l'installation de périphériques comme une imprimante (avec cartouche en réserve) ou un scanner peut être envisagée. Les formations universitaires intègrent toutes aujourd'hui dès la licence, et encore en master, une formation en informatique. En outre, les universités disposent toutes de salles d'informatique avec du matériel en libre accès, ainsi que de personnels qualifiés pour résoudre les problèmes les plus courants que peuvent rencontrer les étudiantes et les enseignants.

L'équipement personnel comporte aussi une bibliothèque personnelle minimale. Posséder des éditions maniables des œuvres sur lesquelles on travaille est une priorité (beaucoup peuvent être accessibles en format de poche), qu'il faut vérifier l'authenticité des textes sur des éditions plus fiables. Il est bien entendu commode, également, d'avoir si possible à portée de main quelques ouvrages fondamentaux touchant le domaine sur lequel on travaille (☛ ch. 3). Il va de soi que des dictionnaires de langues, unilingues ou bilingues, des ouvrages traitant de l'art de conjuguer les verbes ou des difficultés d'une langue (☛ ch. 7, I) sont des compagnons utiles, même si ces ressources linguistiques sont à présent le plus souvent consultées en ligne.

II. DU BON USAGE DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Le développement de l'informatique permet d'être connecté, à peu près n'importe où et à n'importe quel moment, à une masse considérable d'informations disponibles sur support numérique en un point quelconque du globe. Les moteurs de recherche, dont chacune choisira celui qui lui convient le mieux, apportent une aide précieuse, tout en faisant surgir d'autres problèmes : les obstacles que rencontre une chercheuse ne viennent plus tant de l'accessibilité des documents – qui reste toutefois parfois difficile, car tout n'est pas (encore ?) numérisé ni ne l'a déjà été dans de bonnes conditions d'usage – que de la quantité d'informations qu'elle reçoit en cas de demande mal préparée ou mal formulée ainsi que de la fiabilité de ces informations. Le recours aux ressources numériques est toutefois indispensable. Une bonne maîtrise de l'outil lui-même est nécessaire : les services des universités et des bibliothèques permettent de la perfectionner en vue de recherches à mener, et une pratique régulière facilite la mémorisation des procédures et la résolution de difficultés imprévues. Comme il est impossible ici d'entrer dans le détail des manipulations, complexes et variables suivant les systèmes de base et les applications qui ont été installées, les remarques qui suivent sont à prendre comme de simples mises en garde ou rappels.

On verra plus loin (V) des exemples d'interrogations menées en tout début de recherche.

Une recherche sur catalogue de bibliothèque n'est pas la même chose qu'une recherche sur internet. Voici cependant quelques éléments à avoir présents à l'esprit lorsqu'on se livre à l'une ou l'autre forme d'interrogation.

- dans les deux cas, l'emploi de signes diacritiques (à, é, ñ, ÿ...) est parfois compliqué et normalement inutile, de même qu'il importe peu d'utiliser ou non des majuscules ou des minuscules.
- il n'est pas nécessaire de taper les mots les plus courants, qui ne font qu'accroître le nombre de résultats possibles et la difficulté de les trier (articles, démonstratifs...); en revanche, il importe de bien vérifier la graphie des mots demandés, surtout dans un catalogue de bibliothèque. Plusieurs réponses sont ainsi possibles, en fonction des supports consultés.

Soit par exemple une demande concernant l'écrivain danois Henrik Pontoppidan. Si on tape « Pontoppidan », on peut obtenir :

- zéro résultat (plusieurs bibliothèques – qui cependant ont des ouvrages de l'auteur);
- zéro résultat, avec suggestion de vérification (réponses systématiques de la BnF)
- pas d'entrée « Pontoppidan », mais elle « se trouverait » entre « Pontone » et « Pontoppidan » (Bibliothèque de l'ENS);
- une rectification immédiate en « Pontoppidan » (moteurs de recherche).

La variété des réponses montre qu'il faut être attentif : une non-réponse ne signifie pas nécessairement que la demande est en dehors des ressources de la bibliothèque. Les différents moteurs de recherche (on l'a vu plus haut dans le cas de « Pontoppidan ») peuvent rectifier sur-le-champ un Dlabert, un Glaubert, voire un Falubert, erreurs de frappe de qui s'est déjà intéressé à Flaubert...

- en cas de recours à internet et à un moteur de recherche pour retrouver l'auteur d'une expression précise, il se peut que les algorithmes la repèrent au bout de quelques mots, mais la mise entre guillemets facilite les recherches : taper « Achève et prends » renvoie immédiatement à Corneille, *Le Cid*, acte I, scène 4; il faut citer plus longuement la phrase recherchée pour que « je dors et malgré le pouvoir de la nuit » aboutisse à l'identification d'un poème d'Éluard. On se doute bien qu'une recherche sur « je dors » donnerait un nombre de résultats inexploitable.

- Les catalogues de bibliothèques proposent, outre des recherches « simples », par mots (quels qu'ils soient : auteur, titre, sujet...), des recherches précises par index (auteur, titre, sujet, cote, n° ISBN), combinables au sein des « recherches avancées ».

Cette dernière procédure permet des recherches plus fines, surtout si on pense à :

- utiliser une troncature : couper un mot en ajoutant un signe typographique, qui peut varier suivant les catalogues, qui est le plus souvent une étoile (*), ce

qui entraîne la recherche de tous les termes commençant par le mot tronqué : traduct*, pour traducteur, traduction, etc.

- avoir recours à une substitution : substituer un signe typographique comme (\$), ou encore (?) à une lettre afin de remplacer celle-ci par toutes les lettres possibles : wom?n, pour woman / women;
- utiliser les trois « opérateurs booléens » : et, ou, sauf. Par ex., dans une bibliothèque universitaire, une recherche très large du genre : [romantisme ou Hugo] portant sur des titres, donnera aisément plus d'un millier de réponses recensant les ouvrages contenant l'un ou l'autre de ces mots; une recherche [Hugo et Zola] en donnera une demi-douzaine, et une combinaison comme [Zola et romantisme sauf Hugo] pourra signaler un seul ouvrage.

B. Préparer les interrogations

L'interrogation d'une base, qu'il s'agisse d'un catalogue ou d'une base de textes intégraux vise à identifier le plus précisément possible un document. Elle est plus ou moins facile à réaliser, car elle dépend des informations déjà recueillies et du type de celles, nouvelles, qui sont recherchées (dans le cas d'un document déjà identifié, et qu'il s'agit de localiser dans une bibliothèque, voir plus loin § 3)

Différents cas sont envisageables, en fonction du but visé.

1. Pour connaître une liste extensive des ouvrages publiés par un.e auteur.trice

Pour ce cas en apparence très simple, qu'il s'agisse d'une écrivaine ou d'un critique, la consultation, en France, du Catalogue général de la BnF s'impose : à défaut de recenser tous les ouvrages et leurs différentes éditions, on y trouvera tous ceux de l'auteur que possède la BnF, ce qui est un bon point de départ ; quelques précautions élémentaires s'imposent. La page d'accueil actuelle de ce catalogue offre d'abord un formulaire général de recherche : elle est peu intéressante pour la chercheuse, car les réponses mêlent dans le désordre des ouvrages de l'auteur et sur lui, sans distinguer entre les homonymes ; ainsi demander « Flaubert » fait apparaître environ 3 100 notices en 2017. Il vaut mieux aller d'emblée à la rubrique « Vous recherchez précisément » et choisir « Auteurs A-Z » et taper (suivant les prescriptions de la BnF) nom de l'auteur, virgule, prénom : « Flaubert, Gustave » donne environ 1 420 notices, ce qui est encore beaucoup trop. Grâce à la rubrique « Votre recherche », de nouveaux filtres permettent de restreindre à « auteur du texte » et à « texte imprimé et livre numérique » : Flaubert « tombe » alors à 1 190 notices, qui ne pourront pas non plus être toutes prises en compte. Il faut donc classer celles-ci. La BnF propose 4 possibilités (auteur, titre, date, type de notice), chacune d'elles offrant un choix entre classement croissant et décroissant. La rubrique « date » est en général la plus utile ; si on choisit l'ordre croissant, quelques notices signalant des ouvrages dont on ignore la date de publication (dans le cas de Flaubert : une dizaine), puis, dans l'ordre chronologique de leur publication, ceux dont la date

est connue (tous une publication s'écrit sur plusieurs années, que porte la date la plus ancienne). Le choix de l'ordre décroissant inverse l'ordre des notices : il est préférable pour connaître les éditions critiques les plus récentes possédées par la bibliothèque.

Si toutefois on désire établir la liste des éditions d'un ouvrage dont on connaît le titre, il est beaucoup plus rapide d'utiliser le formulaire général (du catalogue de la BnF) signalé plus haut et de taper nom de l'auteur et titre : en utilisant à nouveau les possibilités proposées par « Votre recherche », on obtient la liste de toutes les éditions de cet ouvrage possédées par la BnF : pour reprendre le cas de Flaubert, *Salammbo* compte actuellement plus de 82 notices, qui incluent aussi des rééditions et des traductions.

2. Pour identifier et localiser un document, primaire ou secondaire, connu au moins par son titre

Le titre est la principale caractéristique d'un document, et il est essentiel de savoir s'il est celui d'un ouvrage ou d'une contribution à un ouvrage collectif ou à une revue.

- le titre d'un ouvrage suffit en général pour trouver dans le catalogue de la BnF, ou dans celui du SUDOC (Système universitaire de documentation), alimenté par l'ensemble des BU de France, la fiche bibliographique complète. Ne pas le trouver invite à revoir l'exactitude du titre, à supposer que la BnF ne le possède pas (et donc à se tourner vers le SUDOC).
- dans le cas d'un article, en cas d'ignorance du titre de la revue ou de l'ouvrage collectif, une recherche potentiellement aléatoire peut certes être lancée sur Internet, avec les indices dont on dispose, le premier étant le titre de l'article, mis entre guillemets : on ajoutera, si on les connaît, le nom de l'auteur, celui de la responsable de l'ouvrage collectif, la date de publication. Cependant, la plupart des BU permettent à présent d'interroger leurs catalogues pour les articles autant que pour les ouvrages, et indiquent s'ils sont disponibles comme ressources électroniques (abonnement de la BU à la revue ou à la base).

3. Pour découvrir des documents utiles à sa recherche

C'est le cas le plus fréquent, tant au début de la recherche qu'au cours de celle-ci. Il s'agit de découvrir l'existence potentielle de documents qui peuvent concerner la documentation primaire : autres œuvres entrant dans la même problématique (au point de vue formel, thématique, historique...), ou la documentation secondaire : travaux sur le sujet de la recherche. Cette recherche, assimilable à un jeu de pistes, dépend des indices dont on dispose et des ressources utilisés.

Les catalogues papier deviennent rares dans les bibliothèques et, bien qu'ils puissent encore parfois être utiles pour la recherche en littérature, vous aurez le plus souvent affaire à des catalogues numériques.

L'outil le meilleur, proposant des renseignements fiables, est l'option « recherche avancée » que proposent beaucoup de bibliothèques, comme la BnF et de nombreuses BU. Ce type d'interrogation permet en effet de choisir des options circonscrivant au plus près l'objet de la requête. Ces options sont en nombre variable. Toutes ne sont pas utiles et ne sont pas présentées dans le même ordre : le tableau qui suit répertorie les plus efficaces dans une recherche en littérature.

Options de « recherche avancée »	
- options du niveau de base – titre – auteur – mot-clé ou sujet [– n° ISBN ou ISSN] Le choix de telle ou telle option dépend de la précision des renseignements déjà possédés. <i>Rappel</i> : penser à utiliser les procédures signalées plus haut (§ II. A)	- options supplémentaires – expression exacte, ou : un des mots, ou : tous les mots – recours aux opérateurs booléens (et, ou, sauf) – tri demandé : par titres (ordre A-Z/Z-A) ou par dates (ascendantes/descendantes) - autres options Les plus fréquemment proposées sont : – dates : 4 possibilités : en (année précise), à partir de, jusqu'à, de telle année à telle année – lieu de publication – nature ou type de document : grande variété. On peut trouver, en plus de « livre » : livre électronique, documents d'archive, partition musicale, thèse/dissertation, carte géographique... – langue du document Ces précisions ne sont pas obligatoires : à chaque choix proposé il est possible, en cas de doute, de répondre par celui proposé en premier : tous, puis de resserrer progressivement le nombre de références. Chaque établissement a son propre système de <i>recherche avancée</i>, mais il offre généralement les possibilités suivantes, s'agissant d'ouvrages (non d'articles de revues) : – une première interrogation permet de sélectionner un, deux (éventuellement plus) champs des notices bibliographiques du catalogue qu'on consulte : auteur, titre, sujet, données éditoriales, données techniques, langues, dates. Il est possible – en fait, souhaitable – de sélectionner l'ensemble de ces champs. – des filtres supplémentaires demandent de préciser par exemple : • les termes de la demande : tous les mots, un des mots, expression exacte ? • les langues de rédaction du document • les dates de publication : en / à partir de / jusqu'à telle année, de telle année à telle année.

fr). Il propose une recherche guidée et une recherche libre. La première détaille en cinq grandes étapes progressives, elles-mêmes constituées de plusieurs rubriques, le parcours d'une découverte des ressources de la BnF. Le parcours libre donne accès aux « miscellanées » de la BnF : la rubrique « les mémos de la BnF » regroupe des informations sur des types de documents difficiles à repérer dans le catalogue général, ainsi sur des outils de recherche difficiles à manier (encyclopédies, dictionnaires, catalogues...) ; parmi ceux qui concernent plus spécialement la recherche en littérature : où trouver des articles universitaires en texte intégral en ligne, comment trouver des actes de congrès ou de colloques, comment trouver des thèses de doctorat, comment utiliser le « fonds Q10 » qui contient de très nombreux catalogues de libraires et d'éditeurs.

On consultera également avec profit les différentes séries de ressources spécifiques compilées en ligne par la BnF sous le titre « Chercher & trouver. Les mémos de la BnF » : http://bnf.libraries.com/chercher_trouver

b) un cas particulier : la recherche par cotes

Certaines bibliothèques proposent une telle recherche, qui repose sur le classement, sous une même cote, d'ouvrages traitant de sujets ou de thèmes semblables. Il peut s'agir de collections, d'ouvrages portant des titres semblables, de traductions d'une œuvre originale. Cette recherche par contiguïté permet de découvrir des titres *a priori* intéressants, à partir de la cote d'un ouvrage déjà connu. Par exemple, ayant relevé la cote de l'ouvrage d'A. Berman, *Jacques Amyot, traducteur français. Essai sur les origines de la traduction en France* (Belin, 2012) : « L P co 831 KB 8° », on peut inférer que les lettres KB indiquent un rang dans la série 831, laquelle doit traiter de traduction ; de fait, dans cette bibliothèque, taper « L P co 831 8° » donne accès à 14 titres portant sur ce sujet. Rappel : cette recherche ne donne accès qu'à des ouvrages (y compris à des ouvrages collectifs), non à des articles de revues. Cette recherche par contiguïté peut également se faire *in situ*, dans les rayons mêmes d'une bibliothèque donnée dont les ouvrages sont, au moins pour partie, en libre accès : l'avantage est alors qu'on peut immédiatement feuilletter les ouvrages dont le titre paraît intéressant et vérifier leur pertinence pour sa recherche.

c) les embroyeurs de recherche

Il arrive que le premier contact avec un sujet se fasse par l'intermédiaire d'un manuel ou d'une anthologie. Ce type d'ouvrages est commode, car il permet de faire le tour d'une question de manière complète et synthétique. C'est donc un point de départ légitime et parfois précieux. Cependant, le travail de recherche ne peut généralement pas se contenter des extraits que propose une anthologie : bien sûr, l'ouvrage sera mentionné en bibliographie, mais la rigueur d'un travail de recherche exige que les références qui auront servi pleinement au raisonnement ou à l'argumentation soient examinées de première main (☛ ch. 4, I) : il faudra donc

avoir retrouvé le texte cité dans sa version originale (ou sa traduction de référence) et l'utiliser après l'avoir parcouru dans son intégralité ; il est même possible que cette lecture réserve de bonnes surprises, en enrichissant encore la réflexion par des éléments qui n'auraient pas été retenus par les auteurs de l'anthologie.

Ce processus de recherche, que chaque chercheuse perfectionne ou infléchit au fur et à mesure que sa recherche avance, n'exclut nullement de faire appel à Internet, en particulier à l'encyclopédie en ligne Wikipédia. Mais il est risqué de fonder une recherche, surtout à ses débuts, sur cet outil dont la fiabilité est aléatoire et doit toujours être contrôlée. En effet, cette encyclopédie est riche, mais le fait que ses articles soient anonymes et en constante évolution (ils peuvent être modifiés à tout moment par les internautes) entraîne qu'ils ne peuvent pas être cités dans un travail scientifique – et encore moins être plagiés : dans ce dernier cas, le plagiaire risque d'en subir de lourdes conséquences lors de la découverte du plagiat (☛ ch. 4, I D). Toute information repérée sur Wikipédia doit être contrôlée par au moins une source fiable. Il reste que Wikipédia offre souvent beaucoup d'informations sous une forme synthétique (articles consacrés à un auteur, à un ouvrage, à une notion de critique littéraire) qui peuvent constituer un point de départ d'interrogations. D'autre part, suivant les langues de rédaction, les articles peuvent être plus ou moins développés, plus ou moins solides : il est souvent judicieux de jeter au moins un coup d'œil sur ceux écrits en allemand ou en anglais, ou en d'autres langues, même dans des sujets de littérature française. Sur Wikipédia consulté le 17/03/17, il n'y avait pas d'article en français sur *Les Galetés de l'escadron* de G. Courteline ; il en existe un en italien (*L'allegro squadrone*), qui précise, à juste titre, que le volume paru en 1886 est un recueil de nouvelles (*serie di bozzetti*).

Des embroyeurs de recherche plus traditionnels, au format papier, existent également, telle l'*Encyclopaedia Universalis* (également en ligne, sur abonnement, notamment via les BU) : ils remplissent la même fonction que Wikipédia, à savoir proposer une vue d'ensemble souvent utile d'un sujet, et des pistes bibliographiques ; leur publication en volumes n'exclut pas des problèmes de fiabilité.

En cas de doute sur la fiabilité d'une information, notamment si deux sources ne concordent pas, il ne faut pas hésiter à élargir la recherche afin d'aboutir à une certitude, sans partir du présupposé que la source *a priori* la plus fiable (un article signé plutôt qu'un article anonyme, par exemple) a nécessairement raison.

d) les moteurs de recherche

Pour leur part, ils ne sont pas spécialement organisés en fonction d'une recherche universitaire. Une circulation fructueuse dans la masse d'informations qu'on peut y trouver exige de la patience pour repérer les sites utiles, que l'on pensera à enregistrer comme « favoris » ou à marquer par un « marque-page » dans son navigateur, afin de ne pas perdre du temps par la suite pour les retrouver. Les sites apparaissent en effet dans une succession aléatoire et évolutive, fondée sur des algorithmes com-

pièces, inconnues des annotateurs, et ils peuvent disparaître ou évoluer sans préavis ; surtout leur fiabilité doit être testée, car le fait pour une page de figurer parmi les premiers résultats d'une recherche n'est pas une preuve de pertinence, ni d'objectivité : un annonceur peut en effet payer pour apparaître dans les premiers résultats d'une recherche. Cela peut être signalé par la mention « lien commercial », mais ce n'est pas toujours le cas des sites placés artificiellement en tête des recherches.

De nombreux sites pédagogiques, blogs de recherche ou nourris par des amateurs éclairés, peuvent apparaître au cours d'une recherche sur des mots-clés donnés : ces sites doivent être examinés attentivement avant d'être retenus comme outils de travail ; à l'exception de certains blogs de recherche tenus par des spécialistes reconnus, dont nous avons vu que les billets peuvent constituer des références à part entière, ils remplissent souvent le même rôle (important) d'embranchement que Wikipédia (ci-dessus).

C. Avoir connaissance de quelques sites institutionnels importants

1. Catalogues de bibliothèques

– en France : il a déjà été fait référence au site de la BnF, dont il est indispensable de bien connaître toutes les fonctionnalités : la page d'accueil apporte, en plus d'une « aide à la consultation du catalogue », des liens hypertextes facilitant l'accès à d'autres types de recherche. Le site internet de la BnF héberge par ailleurs le catalogue du CCFr, Catalogue collectif de France, qui permet de localiser plus de 30 millions de documents conservés dans les bibliothèques françaises et de bénéficier du prêt inter-bibliothèque (PIB).

Dans le même ordre d'idées, il faut penser à consulter le catalogue du SUDOC, Système Universitaire de Documentation, qui donne accès aux notices (y compris des publications en série) d'environ 1 500 bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la recherche et d'environ 2 400 bibliothèques municipales et centres de documentation ; le réseau SUDOC gère le prêt entre bibliothèques (PEB), plus commode que le PIB. Les thèses (y compris en micro-fiches) y sont également répertoriées, mais pour ce dernier type de ressources, c'est le site theses.fr qui est la référence.

Des équivalents de la BnF existent dans de nombreux pays. Entre autres :

- Allemagne : *Deutsche Nationalbibliothek*, qui réunit les catalogues de 2 sites, Francfort/Main et Leipzig ; comme c'est le cas pour toutes les BN, ce catalogue est lacunaire pour les années antérieures à 1912.
- Belgique : *Bibliothèque Royale de Belgique/Koninklijke Bibliotheek van België*
- Canada :
 - *Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BANQ)*
 - *Bibliothèque et Archives Canada/Library and Archives Canada*
- Espagne : *Biblioteca Nacional de España*

– États-Unis : *Library of Congress*

- Grande-Bretagne : *British Library*
- Italie : plusieurs « bibliothèques nationales », dont deux centrales :
 - *Biblioteca nazionale centrale di Firenze*
 - *Biblioteca nazionale centrale di Roma*
- Pays-Bas : *Koninklijke Bibliotheek (Nationale Bibliotheek van Nederland)*
- Suisse : *Helvetica*

Comme tous les catalogues en ligne, ceux de ces bibliothèques renseignent sur les livres que celles-ci possèdent en indiquant le cas échéant sur quel emplacement ils peuvent être consultés (en cas de dispersion des magasins en plusieurs lieux). Ils recensent également les ressources numériques immédiatement accessibles. L'équivalent mondial du SUDOC est WorldCat.

2. Ressources bibliographiques spécialisées

- *Bibliographie de la littérature française en ligne (BLF)* : répertoire annuel coédité par la BnF, la Société d'histoire littéraire de la France (SHLF) et Classiques Garnier Numérique. Ce répertoire contient actuellement des notices sur des travaux publiés depuis 1998 ; elles concernent les ouvrages, les articles figurant dans des travaux collectifs et dans des revues, ainsi que les comptes rendus. Il est mis à jour constamment. Un programme de reconversion est en cours pour les années 1997-1979 et 1948-1894 (de 1894 à 1997 la même SHLF a publié une « Bibliographie de la littérature française », sous différentes formes liées à la RHLF)
- *Index Translationum* : information bibliographique cumulative sur les livres traduits et publiés entre 1979 et 2009 dans une centaine d'États membres de l'UNESCO
- *Universal Short Title Catalogue (USTC)* : base de données collective de livres publiés en Europe entre l'invention de l'imprimerie et la fin du XVI^e s.
- *English Short Title Catalogue (ESTC)* : base de données de livres publiés (sur tout en anglais) 1473-1800.
- *Nineteenth-Century Short Title Catalogue (NSTC)* : livres publiés en anglais (y compris États-Unis d'Amérique et colonies) du début du XIX^e s. jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale ; inclut les traductions en anglais.
- *Short Title Catalogue Netherlands (STCN)* : livres en néerlandais ou publiés aux Pays-Bas 1540-1800. On notera que l'Angleterre et les Pays-Bas ont publié un certain nombre d'ouvrages en français, particulièrement au XVIII^e siècle.

3. Documents intégralement ou partiellement accessibles en ligne

- Project Gutenberg : une des plus anciennes réalisations, toujours en cours, de versions électroniques (*eBooks*) d'ouvrages (plus ou moins) célèbres libres

qui donnent l'emploi des mots cherchés dans différentes phrases, issues de traductions réalisées par des professionnels ;

- des dictionnaires encyclopédiques, donnant des informations de type historique, scientifique, juridique, etc.
- en général, des dictionnaires portant sur des domaines divers comme : biographies de personnalités, parlers régionaux, musiciens, théâtres parisiens, livre de jeunesse, cinéma, etc.

Quelques questions à se poser lors de l'utilisation de l'outil électronique
 tout doute dans les réponses peut être soumis à la directrice de recherche) :

- le site est-il scientifiquement fiable ? en cas de doute sur l'information donnée, est-il possible de vérifier (par une source numérique/non numérique) ?
- la ressource est-elle gratuite/payante ? Le paiement demandé est-il légitime/absolument nécessaire ? Avant de procéder à tout paiement, vérifiez si la ressource est accessible via l'abonnement de votre BU.
- la BU ou une autre bibliothèque me permet-elle d'accéder à cette ressource ?
- comment citer/noter/garder une trace de l'information recueillie ? (☞ ch. 4, II B)
- dois-je me déplacer physiquement pour accéder au document repéré ? (cas de

III. DU BON USAGE DES BIBLIOTHÈQUES ET DES MÉDIATHÈQUES

Une recherche ne peut s'appuyer sur les seules ressources de sa bibliothèque personnelle, même alliées à celles fournies par l'informatique : la fréquentation de bibliothèques s'impose.

A. Différents types de bibliothèques

En France :

1. la *Bibliothèque nationale de France (BnF)*, à Paris, qui, comme toutes les bibliothèques nationales, bénéficie du dépôt légal d'au moins un exemplaire de tout ouvrage édité par une structure française (en quelque langue que ce soit, et quel que soit le lieu de publication) : les documents doivent être consultés sur place (pas de prêt possible). Le « Haut-de-jardin » est public ; le « Rez-de-jardin » (étage réservé aux chercheurs) n'est accessible que sur autorisation. L'étudiante doit passer un bref entretien au cours duquel on lui demandera de justifier sa demande : une bibliographie des ouvrages à consulter, ainsi qu'une attestation de la directrice de recherche, sont nécessaires pour appuyer la demande et obtenir la carte d'accès (payante).

en traduction, lisibles en ligne et téléchargeables sur différents supports. Les textes ont été vérifiés après avoir été saisis par reconnaissance optique, mais n'offrent pas de réelles garanties scientifiques : ils sont prévus pour une lecture de découverte.

- Gallica : il est indispensable de connaître et d'utiliser le service Gallica (lancé en 1997), qui est le nom de la bibliothèque de documents numérisés par la BnF et des bibliothèques partenaires comme celle de l'INHA (Institut national d'histoire de l'art), à partir des documents (français, mais aussi étrangers) qu'elles possèdent – manuscrits, livres, revues, carte, affiches... et qui sont libres de droit. La consultation du site est gratuite, il est possible de télécharger tout ou partie du document numérisé dans le cadre d'une recherche. Une consultation de Gallica dans les murs de la BnF (*intra muros*) permet par ailleurs d'accéder à des documents numérisés sous droits.
- Digithèque des bibliothèques de l'Université Libre de Bruxelles : donne accès à de nombreux ouvrages et revues publiés en Belgique.
- Europeana Collections : site européen, fondé sur les mêmes principes que Gallica, lancé en 2008 par la Commission européenne, en cours de développement.
- HAL (Hyper articles en ligne) : archive ouverte (crée par le CNRS), où se trouvent, en accès gratuit, des travaux publiés dont la version disponible dépend des droits de diffusion applicables (☛ ch. 4, II, B, 2) ; l'auteur du document est identifié clairement et la nature du document précisée.

Cas particulier des périodiques en ligne

La consultation de périodiques, comme documents soit primaires, soit secondaires, présente généralement plus de difficultés que celle des ouvrages numérisés. Des sites signalés ci-dessus, comme Gallica, la Digitale des Bibliothèques de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que diverses numérisations de revues réalisées par différentes institutions donnent accès à des périodiques anciens. Pour des livraisons récentes de revues, des portails mettent à disposition gratuitement des résumés, des plans et, sous réserve d'application d'une barrière dite « mobile », des textes intégraux : cette barrière exclut les 3 ou 4 années les plus récentes, et avance donc irrégulièrement. Parmi ces portails : Cairn, Persée, JSTOR, Érudit (site canadien). Pour les livraisons qui sont au-delà de la barrière, la consultation ne peut se faire que *via* les bibliothèques abonnées à la base.

4. Dictionnaires

Il est possible de consulter en ligne :

- des dictionnaires de langue : « le Littré », le *Trésor de la langue française*, des ouvrages édités par Larousse ou « le Robert » ;

– participation au réseau « Prêts universitaires » (PEU), regroupant en France près de 200 bibliothèques publiques

– participation au réseau « Prêts entre Bibliothèques » (PEB). Ce service regroupe essentiellement des bibliothèques universitaires françaises (plus de 300) et inclut actuellement des bibliothèques belges, danoises, luxembourgeoises.

La connaissance des ressources des bibliothèques en vue d'une utilisation optimale de leurs services ne peut réellement être obtenue que par la fréquentation de tels établissements, qui disposent tous d'un service d'orientation des lecteurs.

2. Pratiquer les bibliothèques

a) fréquenter les bibliothèques proches de son domicile et de son lieu de travail

Suivant leur localisation et leur histoire, les bibliothèques sont plus ou moins riches, plus ou moins équipées. Si les bibliothèques universitaires offrent des ressources proches pour les étudiants-chercheuses, elles ne contiennent pas nécessairement l'ensemble des documents nécessaires pour une recherche efficace, et la BnF et les ressources électroniques non plus. Dans beaucoup de villes, les bibliothèques municipales recèlent des fonds importants, en raison de leur histoire depuis l'invention de l'imprimerie (Lyon, Rouen), à la suite des saisis révolutionnaires, grâce aussi au dépôt légal imprimé pratiqué dans certaines capitales régionales (par ex. Montpellier, Rennes, Toulouse, Versailles, Orléans) ; elles disposent de fonds généralistes de très bonne qualité et de fonds spécifiques qui peuvent être pertinents pour une recherche donnée. Il importe donc de s'informer de ce que de tels établissements peuvent offrir : l'étudiante-chercheuse ne doit pas hésiter à prendre des initiatives en ce domaine, d'autant qu'un certain nombre de directrices de recherche ne résident pas de façon durable à proximité immédiate de l'université où elles enseignent et ne sont pas nécessairement informées sur les ressources des bibliothèques locales – qui sont insuffisamment exploitées ; il arrive que tel ouvrage que la BnF ne possède pas soit accessible dans une ou plusieurs autres bibliothèques françaises. La Direction du livre et de la lecture a publié un *Patrimoine des bibliothèques de France*, 6 vol., 1985-1992, concernant des fonds particuliers des bibliothèques municipales de Lyon, Dijon, Bordeaux, Toulouse et Troyes. La « Fondation des banques CIC pour le livre » a publié une autre série sous un titre presque semblable en 1995 : *Patrimoine des bibliothèques de France. Guide des régions*, 11 vol. (le dernier faisant office d'Index général) ; chaque volume recense les bibliothèques par régions (situation antérieure à 2015), en en indiquant les principales richesses et en donnant une brève bibliographie pour chacune d'elles. Par exemple, le volume 8 (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente) signale 47 bibliothèques (d'Angers à Vitre).

– *Bibliothèques publiques*, souvent incluses dans des médiathèques, fonctionnant parfois en réseau avec d'autres bibliothèques : à Paris la Bibliothèque publique d'information (BPI), qui dépend du ministère de la Culture. Par ailleurs, plusieurs bibliothèques interuniversitaires (comme la bibliothèque Sainte-Genève, à Paris), affirment des missions de lecture publique.

4. *Bibliothèques spécialisées*, disposant de fonds particuliers, comme la Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence), bibliothèque municipale qui a un fonds consacré à Albert Camus.

Cette énumération ne fait évidemment pas le tour des différents types de bibliothèques, ni de leurs apports possibles à une recherche spécifique : pour en avoir une idée plus précise, on peut se référer aux entrées commençant par « Bibliothèque » dans le dictionnaire en ligne établi par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : <http://www.enssib.fr/le-dictionnaire>.

La quasi-totalité des bibliothèques accessibles aux chercheurs ont un site internet : on trouvera sur celui-ci les renseignements pratiques les concernant.

B. Les ressources des bibliothèques

1. S'orienter dans les bibliothèques

Les sites des bibliothèques donnent les premières précisions nécessaires : localisation, horaires, accessibilité, etc. Les services offerts sont divers et varient suivant les établissements :

- réservation ou non à l'avance des documents et éventuellement de la place de travail
- lecture sur place (en principe toujours possible)
- existence d'ouvrages usuels en libre accès
- accès au wifi ou à une connexion filaire
- accès rapide ou différé (un jour à l'avance, parfois) des documents en magasin
- possibilités de faire des photocopies de documents
- accès – par abonnements – à des bases de données donnant accès à des revues en ligne
- emprunts possibles ou non

Les bibliothécaires sont les mieux placées pour connaître les ressources de l'établissement dans lequel elles exercent. Leur formation, qui n'est pas du même type que celle des universitaires, leur confère des compétences différentes qui leur permettent d'orienter avec précision des chercheuses en quête de sources à consulter pour trouver tel type de renseignement. « Avez-vous pensé à consulter... ? » est une réponse sous forme de question que la chercheuse, même chevronnée, entend et reçoit avec gratitude !

Outre l'établissement dans lequel elles exercent, les bibliothécaires connaissent aussi les ressources des fonds spécialisés qu'elles peuvent gérer et celles d'autres bibliothèques. Par ex. la Bibliothèque de Rennes Métropole (« Les Champs Libres ») possède plusieurs fonds particuliers très riches, dont le fonds « Paul Féval père et fils » et le fonds « Henri Pollès » qui concerne la littérature d'enfance et de jeunesse ; elle fait par ailleurs partie d'un réseau breton d'une vingtaine de bibliothèques.

c) connaître l'espace matériel et informatique des bibliothèques

Il est toujours utile de bien connaître la disposition matérielle d'une bibliothèque afin de s'orienter sans perte de temps (différents niveaux en fonction des types d'ouvrage, système de classement des ouvrages en libre accès) : en cas d'attente (due par ex. à une recherche en magasin), une exploration des lieux est toujours profitable.

C. Ouvrages usuels fondamentaux

On a vu, au ch. 3, une série de domaines de recherche, dont chacun comporte des références déjà spécialisées. Il s'agit ici d'ouvrages et de collections que les bibliothèques universitaires permettent de consulter en usuels et de ce fait en général exclus du prêt, parce qu'une chercheuse peut en avoir besoin à tout moment. Il faut toujours tenir compte de leur date de publication, d'éventuelles mises à jour dans des volumes complémentaires et de modifications apportées lors de rééditions

1. Catalogues

Ces catalogues ne redoublent pas les catalogues numériques, car ils ont été composés d'après d'autres règles et seront d'un usage complémentaire, pour une recherche précise donnée.

- *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque Nationale. Auteurs*, 231 tomes, 1897-1981 (environ 127 000 p.), édité par la BN. Fondé, d'une part sur le dépôt légal (instauré en 1537), d'autre part sur des acquisitions (ouvrages étrangers, en particulier), il suit un ordre alphabétique d'auteurs, ne répertorie pas les ouvrages anonymes, et ne décrit évidemment que les volumes entrés antérieurement à la date de publication du tome du Catalogue ; en principe,

dans les volumes publiés à partir de 1960, soit à partir du vol. 187). Ce catalogue présente quelques particularités, différentes du catalogue en ligne de la BnF, en raison des cadres de classement utilisés par les rédacteurs des notices qui permettent d'avoir une vue d'ensemble ordonnée de l'œuvre d'un écrivain. L'exemple de l'entrée « Voltaire » retient l'attention. Elle s'étend sur les 2 volumes du tome 204 (1204 et 2204) ; elle comprend, outre une notice paginée XI-XVII due à René Pomeau, « Voltaire à la Bibliothèque nationale », et un Avant-propos paginé XIX-XXIV, 5 622 notices, dont plusieurs, comme celles des *Œuvres complètes*, comprennent elles-mêmes plusieurs notices. Pour se repérer, le lecteur dispose des instruments suivants : index des titres, des incipit des œuvres en vers, des traductions et adaptations (par langues, avec renvoi aux œuvres originales), des pseudonymes de Voltaire, des noms cités (adaptateurs, commentateurs, éditeurs, traducteurs... répartis en 2 catégories : 1) jusqu'à la fin du XVIII^e s., 2) XIX^e et XX^e s.), des illustrateurs, graveurs et relieurs, des musiciens, et de quelques périodiques ou recueils du XVIII^e s. Les œuvres de Voltaire elles-mêmes sont classées en : œuvres complètes, œuvres inédites, œuvres choisies (colonnes 1-616 du tome 204), puis en : œuvres de théâtre, œuvres poétiques, romans et contes, ouvrages historiques, dictionnaire philosophique, mélanges, correspondance, apocryphes. (colonnes 617-1824 du tome 2204). On trouvera un autre exemple dans le tome 231 (paru en 1981), avec l'entrée « Zola », qui comprend 849 notices précédées d'une étude d'Henri Mitterrand, « Émile Zola en librairie ».

Il existe d'autres catalogues papier édités par la BN au XX^e siècle. Entre autres :

- *Catalogue général des livres imprimés : auteurs, collectivités-auteurs, anonymes. Série en caractères non latins 1970-1979*, 10 vol., 1983-1985 (alphabets arabe, cyrillique, grec, hébreu)
- *Catalogue collectif des périodiques du début du XVIII^e siècle à 1939, conservés dans les bibliothèques de Paris et les bibliothèques universitaires des départements*, 5 vol., 1967-1981 (environ 75 000 périodiques français et étrangers), édité par la BN
- *Inventaire des périodiques étrangers et des publications en série étrangères reçues en France par les bibliothèques et les organismes de documentation*, 1965-1982, 2 vol., 1983

2. Bibliographies

- Avant la mise en œuvre (tardive : 1897) du *Catalogue général* des imprimés de la BN, d'autres ouvrages avaient entrepris de tenir à jour l'état des publications faites en France. Pour les livres publiés en France à partir du XIX^e siècle, on retiendra :
 - *Bibliographie de la France* (d'abord *Bibliographie de l'Empire français*, 1811), 1811-1971, de périodicité hebdomadaire, avec des index récapitulatifs

12 vol. traitant les années 1858-1869. Ce catalogue (qui comprend aussi des livres en français publiés à l'étranger) suit un classement alphabétique d'auteurs, intercalant les ouvrages anonymes au premier mot important de leur titre ; à la suite : une « Table systématique » comprenant 18 catégories, dont « Littérature », elle-même subdivisée par genres (dont « pièces représentées sur les théâtres de Paris », classées par titres)

- Lorenz, Otto, *Catalogue général de la librairie française*, continué par différents rédacteurs, 1867-1945, 34 vol. Ce catalogue (reprint à partir de 1946), que possèdent de nombreuses bibliothèques, concerne les années 1840-1925. Pour chaque groupe d'années traitées, il comporte, comme le Reinwald, deux parties : alphabétique d'auteurs et systématique (23 rubriques, dont « Littérature »).

Le « Lorenz » s'est arrêté aux publications de l'année 1925. Par la suite, deux catalogues ont pris la relève pour les années 1926-1933 :

- *Catalogue général des ouvrages en langue française 1926-1929*, dir. de Bernard Demineur, Saur, Munich/Paris, 1987-1988, 9 volumes (auteurs et anonymes, matières, titres)
- *Catalogue général des ouvrages en langue française 1930-1933*, dir. de Bernard Demineur, Saur, Munich/Paris, 1993-1995, 15 volumes (auteurs et anonymes, titres, matières)

→ ces deux ouvrages signalent les ouvrages parus dans les pays francophones (Belgique, Canada, France, Suisse) et aux Pays-Bas, ainsi que les ouvrages en « dialectes » publiés en France.

Enfin a été publié, de 1934 à 1979, *Biblio. Bibliographie des ouvrages parus en langue française dans le monde entier*, Hachette, puis : *Livres de l'année- Biblio : bibliographie générale des ouvrages parus en langue française*, Cercle de la librairie.

3. Bibliographies courantes annuelles

Ces bibliographies visent à indiquer tous les travaux qui concernent une littérature : éditions, ouvrages, articles, comptes rendus. Pour la littérature française, l'ouvrage de référence, très utile et facile à consulter, est :

- Klapp, Otto, puis Klapp-Lehrmann, Astrid (ed.), *Bibliographie der französischen Literaturwissenschaft*, Frankfurt/M., Klostermann, un vol. annuel depuis 1960 (publications parues 1956-1958). Le vol. LIII, publié en 2017, concerne les publications de l'année 2015. Chaque livraison donne, au début, une liste des périodiques dépouillés, suivie d'une liste de sigles et abréviations usuels ; à la fin : un *index nominum* (auteurs des travaux recensés) et un *index rerum* (auteurs traités, divers concepts et sujets littéraires). Accessible en ligne depuis 1991 (abonnement)

Il existe des équivalents pour d'autres littératures, notamment :

volume 55, paru en 2016, concerne l'année 2015. Accessible en ligne (abonnement depuis 2004).

- *Year's Work in English Studies*, depuis 1919. Le vol. 95, paru en 2016, concerne l'année 2014). Accessible en ligne (abonnement)
- *Bibliografía de la literatura española*, depuis 1980 (accessible en ligne via les bibliothèques universitaires).
- *Bibliografia generale della lingua e della letteratura italiana*, depuis 1993. Les vol. 21-22, parus en 2015, concernent les années 2011-2012. En ligne depuis 2014.

Il existe aussi une sélection (à forte tendance anglophone) :

- *Year's Work in Modern Language Studies*, depuis 1935 (le volume 76, paru en 2016, concerne l'année 2014)

4. Dictionnaires et répertoires

À côté des dictionnaires de langue comme celui de Littré, ou le *Trésor de la langue française* (à utiliser en version numérique, consultable gratuitement en ligne), des dictionnaires bilingues et des dictionnaires encyclopédiques (Larousse, *Encyclopedia Universalis*...), il existe de nombreux types de dictionnaires utiles dans les études littéraires. Quelques exemples :

- *Le nouveau dictionnaire des œuvres de tous les temps et de tous les pays*, R. Laffont, 1999, 6 volumes, collection Bouquins
- *Dictionnaire des personnages littéraires et dramatiques de tous les temps et de tous les pays : poésie, théâtre, roman, musique*, R. Laffont, 2002, 1 040 p., collection Bouquins
- (en allemand) *Kindlers neues Literatur Lexikon*, Munich, 1988-1998, 22 vol. (très complet et très détaillé : alphabétique d'auteurs, index des titres, y compris des anonymes ; les vol. 21-22 contiennent des suppléments).

• dictionnaires de thèmes, mythes, motifs :

- Frenzel, Elisabeth, *Stoffe der Weltliteratur, ein Lexikon dichtungsgeschichtlicher Längsschnitte*, Stuttgart, Kröner, 2005
- Frenzel, Elisabeth, *Motive der Weltliteratur, ein Lexikon dichtungsgeschichtlicher Längsschnitte*, Stuttgart, Kröner, 2008
- Parizet, Sylvie (dir.) *La Bible dans les littératures du monde*, 2 vol., Cerf, 2016
- Il existe en français de nombreux dictionnaires récents, comme des *Dictionnaires du Moyen-Âge, européen des Lumières, du Romantisme, du XIX^e siècle européen, des naturalismes, du surréalisme, du monde germanique*, etc. On trouvera aussi des dictionnaires consacrés à un auteur : Baudelaire, Genet, Montaigne, Nerval, etc., à des personnages de tel écrivain (R. Queneau, B. Vian), de telle œuvre (*La Comédie humaine, À la recherche du temps perdu*), des romans québécois, de la littérature populaire, etc. Il vaut aussi la peine de consulter les séries des « Oxford »

- Parmi des répertoires et dictionnaires spécialisés :
 - *Répertoire chronologique des littératures modernes* (dir. Paul Van Tieghem), Droz, 1935 (donne, année par année, de 1455 à 1900, des œuvres jugées importantes et des événements intéressant les littératures des pays de langue européenne ; index des auteurs cités)
 - Horn-Monval, Madeleine, *Répertoire bibliographique des traductions et adaptation françaises du théâtre étranger du XVI^e siècle à nos jours conservés dans les bibliothèques et archives de Paris*, éd. du CNRS, 9 vol., 1958-1967
 - Fromm, Hans, *Bibliographie deutscher Übersetzungen aus dem Französischen 1700-1948*, Baden-Baden, 6 vol., 1950-1953
 - Bihl, Liselotte / Epting, Karl, *Bibliographie französischer Übersetzungen aus dem Deutschen*, Tübingen, Niemeyer, 2 vol., 1987
 - *Biographie universelle ancienne et moderne, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, publiée sous la direction de M. Michaud.
- Important ouvrage, 45 vol., qui commence à paraître en 1811 ; révisé en 1854-1865 1870-1873 ; reproduction en fac-similé en 1998.
- *Dictionnaire de biographie française*, Letouzey et Ané, 1932- (en cours) ; fascicule 126 (Lescallier-Lespinaise de Bournazel) publié en 2016. Six fascicules forment un volume ; un volume de supplément est en cours de publication (2009-) pour le début de l'alphabet.

5. Histoires littéraires

- *Histoire comparée des littératures de langues européennes*, collection patronnée par l'Association Internationale de Littérature Comparée : 29 titres parus de 1973 à 2016, allant de la Renaissance (1400) à nos jours, incluant les littératures d'Amérique, d'Afrique et d'Océanie produites dans les langues occidentales.
- Fayard, collection *Histoire de la littérature : américaine* (années 1939-1989), *belge francophone, coréenne, espagnole* (2 vol.), *japonaise* (3 vol.), *néerlandaise, polonaise, russe* (4 vol.), *tchèque*.
- PUF : collection *Précis de : littérature française (du Moyen Âge, du XVI^e siècle, du XVII^e siècle, du XVIII^e siècle, du XIX^e siècle, du XX^e siècle)*, ainsi que : *de littérature grecque, de littérature italienne, et de littérature comparée, de littérature européenne*.
- *Histoire de l'édition française*, dir. Henri-Jean Martin et Roger Chartier, Promodis, 1983-1986, 4 vol.
- une anthologie historique : Polet, Jean-Claude (dir.), *Patrimoine littéraire européen. Anthologie en langue française*, Bruxelles, De Boeck, 14 vol., 1992-2002

6. Revues

Les revues sont au cœur de la recherche vivante. Les chercheuses ont intérêt à connaître les dernières publications en version papier qui sont en général disponibles sur les présentoirs des bibliothèques universitaires, à défaut de les consulter en ligne (service payant pour les dernières années). Une liste de celles qui intéressent la littérature française se trouve dans la *Bibliographie de Klapp* (☛ plus haut, 3) : ne pas se limiter aux seules revues françaises ! Pour des articles anciens, ☛ plus haut II C 5 : revues numérisées en ligne.

IV. AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Les bibliothèques et les outils numériques constituent l'essentiel de l'équipement du chercheur. Mais il est possible de songer à d'autres ressources. Par exemple :

- l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), créé en 1988, installé depuis octobre 2004 à l'abbaye d'Ardenne (près de Caen), conserve un important fonds d'archives littéraires privées concernant les ^{XX^e} et ^{XXI^e} siècles (en partie le ^{XIX^e}, grâce au fonds Hachette, qui intègre aussi celui des maisons absorbées par Hachette, comme le fonds Hertzl). Les collections sont organisées en quatre grandes catégories :

- 1) auteurs, français et étrangers contemporains, décédés ou non : brouillons, correspondance, carnets... ; sont concernés : écrivains, philosophes et plus généralement auteurs relevant des sciences humaines, cinéastes, photographes ;
- 2) éditeurs et métiers du livre : contrats, dossiers de presse... ;
- 3) institutions et associations : statuts, gestion, correspondance... ;
- 4) revues et presse : différents types de documents concernant le fonctionnement.

Le détail des fonds est accessible sur <http://www.imec-archives.com/> Les sources de l'IMEC, qui dispose aussi de bibliothèques d'études spécialisées, constituent une base essentielle des recherches sur les composantes fondamentales de l'activité littéraire et sur le commerce du livre dans la France contemporaine.

- L'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui archive les productions radio-phoniques et télévisuelles, dispose d'une Inatèque, consultable depuis plusieurs centres répartis sur toute la France, dont le département de l'audiovisuel de la BnF.
- de nombreux musées publient des catalogues d'exposition, consultables en bibliothèques. Le Musée de la vie romantique (Paris) a publié *L'Œil de Baudelaire*

(2016), *La Fabrique du romantisme : Charles Nodier et les « Voyages pittoresques »* (2014), *Théâtres romantiques à Paris : collections du Musée Carnavalet* (2012)... Des expositions d'arts plastiques comportant souvent des objets littéraires (livres, numéros de revue, ...) peuvent être intéressantes pour une recherche dans ce domaine.

- les catalogues de maisons d'édition renseignent sur les ouvrages disponibles.
- les libraires professionnels sont souvent des informateurs et des interlocuteurs dont les compétences peuvent être fructueuses.

V. MENER À BIEN UNE RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE : EXEMPLES

On peut distinguer deux grands types de recherches bibliographiques :

- une recherche exploratoire, lorsqu'il s'agit de tester la validité d'un projet de recherche sur lequel on ne dispose encore que de peu, voire de pas du tout de renseignements
- une recherche spécialisée, entreprise au cours de travaux déjà engagés qui ont permis de s'assurer déjà d'un stock de connaissances – et d'une certaine pratique de la recherche en littérature.

Ces deux types se présentent rarement à l'état pur : des rencontres, aléatoires ou programmées, avec d'autres chercheuses, en particulier avec de possibles directrices de recherche (dont le rôle est d'orienter celles et ceux qui viennent les consulter), ont souvent permis de baliser le terrain, soit en repérant des outils de base – par exemple une bibliographie informatique tenue à jour sur un auteur –, soit en éliminant d'emblée des travaux dont on a appris, de façon sûre (une directrice de recherche est ici l'informatrice de référence) qu'ils n'ont pas d'intérêt pour sa propre recherche.

A. Rappel de quelques conseils pratiques

Rappelons un **conseil négatif initial** : ne pas se précipiter sur internet, ni même sur Wikipédia (dont les informations, par ailleurs utiles, doivent **toujours** être vérifiées avant emploi).

Commencer par une **enquête fondamentale**, c'est-à-dire à partir

- d'une réflexion personnelle sur les implications du type de recherche auquel on pense : accessibilité des documents,
- d'outils bibliographiques donnant des informations sûres et complètes, c'est-à-dire :

- en recourant aux ouvrages bibliographiques que possèdent – en libre accès – les bibliothèques, en particulier aux bibliographies annuelles : les ouvrages cités plus haut dans ce chapitre (III C) ;

• en ne se limitant pas au catalogue informatique à une seule dimension, mais même universitaire (utilisation du SUDOC), et en ayant en tête les limites de celui de la BnF (le dépôt légal ne vaut que pour les ouvrages publiés par des institutions françaises, les articles de revues n'y figurent pas).

Pour cette enquête :

1. réfléchir aux mots-clés de l'interrogation prévue : champ lexical, formes des termes dans d'autres langues, possibilités de troncature...
2. comprendre l'organisation de la ressource (informatique ou papier) pour l'utiliser au mieux : construction d'une notice, et donc différents champs d'une « recherche avancée » ; sens des abréviations et contenu des index des bibliographies
3. dans les interrogations, procéder en allant du plus précis au plus général ; ainsi : titre d'une œuvre > nom de l'écrivain > mouvement littéraire où s'inscrit cet écrivain > période historique > genre littéraire...

Dans le cas d'une recherche initiale exploratoire en recherche avancée, combiner cette progression avec l'opérateur « et » contenant des termes comme : bibliographie, concordances, index, répertoire, glossaire, tables... Ce type de consultation peut révéler l'existence d'une bibliographie spécialisée (sur un auteur, un mouvement littéraire...) ou d'une revue (voire plusieurs) consacrée à un écrivain : il faut essayer d'en prendre connaissance assez vite, ce qui peut éviter d'autres recherches aléatoires.

4. procéder dès que possible (en fonction des premiers résultats) à une *enquête rétrospective* : partir des références les plus récentes et remonter dans le temps. Cette façon de faire permet généralement d'identifier des comptes rendus d'ouvrages avant de signaler les ouvrages eux-mêmes : il est loisible de consulter ces recensions pour avoir une idée du contenu des ouvrages, mais rappelons qu'il est fondamental de consulter l'ouvrage lui-même si on veut l'utiliser ou le citer (cf. ch. 4, I) !

5. noter les problèmes éventuels d'accessibilité des références importantes pour la recherche : éditions d'ouvrages réellement disponibles, accès à des articles de revues. Tout n'est pas en ligne, les éditions disponibles sur Gallica ne sont pas toujours celles dont on a besoin, certains articles numériques récents ne sont accessibles que sous conditions (voir ch. 4, II).

6. Trier les informations recueillies : essayer de repérer les travaux dont on peut penser qu'ils apporteront une aide ; ici encore l'avis d'une directrice de recherche – ou d'une autre chercheuse – peut être utile.

7. viser à l'exhaustivité de l'information. Il s'agit évidemment d'un idéal, mais une recherche sur un sujet précis et bien délimité permet d'arriver, parfois assez vite, à une compétence qui assure, sinon une parfaite maîtrise, du moins un certain flair. Il reste qu'une chercheuse doit toujours être à l'affût d'informations nouvelles.

Ces conseils valent surtout pour une recherche initiale. Dans le cas d'une recherche spécialisée, ponctuelle, en cours de travail, l'expérience acquise permet en général de s'orienter dans les outils possibles, bien qu'il arrive fréquemment, même

B. Quelques parcours de recherche

Les exemples qui suivent ne sont pas des suggestions de recherche – ils ne sont pas originaux – mais la présentation de quelques étapes concrètes d'interrogations exploratoires ; les investigations présentées ont été conduites en mai 2017. Les formations proposées par les BU pourront vous permettre de mettre en œuvre des démarches plus précises techniquement. L'approche est ici volontairement empirique.

1. Recherches sur le « baroque »

Au point de départ : un intérêt pour une notion souvent utilisée de façon assez vague, le baroque, devenu tardivement en France un objet d'études dans la seconde moitié du XX^e siècle. Comment s'orienter en vue d'une investigation du domaine du baroque littéraire français – s'il existe ?

a. si, commençant par le catalogue de la BnF, on tape « baroque », on obtient près de 19 440 notices. Il faut donc affiner, en suivant les suggestions proposées par l'écran ; en choisissant successivement par titre (3 600), auteur (2 330), sujet (14 670), on constate vite que les beaucoup d'œuvres musicales et picturales (avec enregistrements) constituent l'essentiel des titres et des auteurs ; comme il existe, dans la rubrique « sujet », une option « littérature baroque – histoire et critique », il faut alors la choisir, ce qui réduit à 120.

En choisissant d'abord un classement par date **décroissant**, on constate que les 10 premières notices notent des publications parues entre 2012 et 2016, 3 rédigées en polonais, 2 en espagnol, français, italien, 1 anglais – ce qui témoigne de l'intérêt international du sujet. Dans cette 1^{re} série, un ouvrage en français appartenant à retenir : celui de J.-Cl. Vuillemin, *Épistémè baroque : le mot et la chose* (Hermann, 2013, 391 p., Bibliographie 345-374 [soit 30 p.] et Index). Il est probable que cet ouvrage très récent fait le point sur des questions de définition (le terme *épistémè* n'est peut-être pas lui-même compréhensible d'emblée, mais l'auteur doit l'éclairer).

En inversant alors l'ordre du classement (en passant à un classement par date **croissant**), on obtient, pour les 10 premières notices, des études qui commencent par une publication (en allemand) de 1958 ; on note d'ailleurs dans ces 10 notices (jusqu'en 1979) 5 ouvrages en allemand, 2 en italien, 1 en anglais, 1 en français, 1 en hongrois : la dimension internationale se confirme, et on peut aussi voir que le baroque littéraire français est traité dans des ouvrages étrangers.

11 est alors possible, soit de se plonger dans l'examen des 120 notices (ce qui paraît gérable), soit de passer à une « recherche avancée », toujours sur le catalogue de la BnF.

b. Recherche avancée. Pour une telle recherche (qui peut d'ailleurs être la première pour une chercheuse qui n'en est pas à son coup d'essai), le choix du terme *baroque* dans le titre s'impose en premier, à faire varier, toujours dans le titre, avec des mots comme : « encyclopédie », « dictionnaire », « répertoire », « index », « définition » et autres du même genre. Les interrogations successives montrent que, dans la majeure partie des cas, musique, architecture et beaux-arts sont bien représentés ; l'association « baroque/répertoire » met toutefois en évidence deux ouvrages, ceux de R. Arbour, *Répertoire chronologique des éditions de textes littéraires : l'ère baroque en France*, Genève, Droz, 1977-1985, 4 t. en 5 vol., et de F. Greiner, *Fictions narratives en prose de l'âge baroque : répertoire analytique*, 2 vol., H. Champion, 2007, Garnier 2014.

À ce stade, on peut se plonger dans la documentation offerte par ces deux ouvrages, qu'il s'agit alors de localiser, si on n'a pas le loisir de les consulter sur place à la BnF : le SUDOC permettra de trouver les renseignements nécessaires, qui peuvent être complétés par le CCFr. On apprendra d'ailleurs en consultant ce catalogue en tapant « Arbour répertoire chronologique » que l'ouvrage est aussi connu comme *L'Ère baroque en France* et que l'apparition d'autres ouvrages, d'auteurs divers de la Renaissance (J. Morel, J. Boucher...), est due au fait qu'il les identifie dans son *Répertoire*.

c. La suite dépend des informations recueillies chez Arbour et Greiner. Il est aussi loisible d'utiliser la « recherche avancée » pour tenter de voir ce qui concerne la « poésie baroque » (40 entrées BnF), le « théâtre baroque » (53), le « roman baroque » (42)... On constatera d'ailleurs que « roman » est aussi pris au sens architectural dans le thésaurus de mots-clés utilisé à la BnF !

Il est aussi possible, mieux informée sur une littérature riche en œuvres, de tenter de voir à quelles conditions les possibles aspects « baroques » de tel poète (Saint-Amant) ou de tel dramaturge et romancier (Cyrano de Bergerac) peuvent faire l'objet d'une recherche.

d. Dans tous les cas, pour mieux cerner l'état présent des travaux sur tel écrivain ou tel thème lié au baroque dans la littérature française, la consultation des volumes annuels de la bibliographie de Klapp (plus haut, III C 2) s'impose, pour découvrir d'autres ouvrages et surtout des articles, avant de se lancer dans des recherches sur Internet.

→ dans ce qui précède, le baroque a été pris dans une acception historique. Mais il existe aussi une tradition bien représentée qui en fait une notion transhisto-

- D. Trot, *Le théâtre au XVIII^e siècle : jeux, écritures, regards : essai sur les spectacles en France de 1700 à 1790*, 2000. Le même D. Trot est un des créateurs de la base de données en ligne canadienne CESAR (Calendrier électronique des spectacles sous l'Ancien Régime et sous la Révolution), dont l'utilisation, gratuite, est fondée sur la coopération active de ses membres. Le chemin est alors déblayé pour d'autres recherches.

3. « Daudet et Dickens »

Au point de départ : un intérêt pour deux écrivains du XIX^e s. contemporains l'un de l'autre (avec un écart d'une génération), de langues et de cultures différentes, tous deux canonisés dans leur pays d'origine et bénéficiant d'une audience internationale, mais aussi écrivains souvent considérés comme auteurs « pour la jeunesse » et, de ce fait, souvent adaptés pour ce public. Que peut-on dire de leur rapprochement ?

a. une première étape peut consister en une recherche avancée sur le catalogue BnF, avec leurs deux noms à chercher : « Dickens et Daudet », en spécifiant l'option « dans toute la notice » pour ratisser ici le plus large possible. On obtient 14 notices, dont 12 peuvent être éliminées (recueils de textes en différentes langues où figure chacun des deux auteurs, mais sans qu'ils soient pris ensemble) ; on remarque toutefois que 5 de ces notices renvoient à différentes éditions (de 1910 à 1950) d'un même ouvrage, *À la manière de...*, de P. Muller et Ch. Reboux. Les 2 notices a priori pertinentes renvoient au même ouvrage : W. A. Munro, *Charles Dickens et Alphonse Daudet romanciers de l'enfant et des humbles*, thèse de doctorat de l'université de Toulouse, E. Privat, 1908, 133 p.

Ce résultat peut être considéré comme décevant – un seul travail thématique ancien – ou encourageant : peut-on reprendre le dossier plus d'un siècle après ? D'autre part, ce résultat est limité à la collection des *ouvrages* de la BnF (y aurait-il des études en d'autres langues, notamment en anglais ?) et exclut tout *article* publié dans une revue.

b. À ce point, plusieurs possibilités s'offrent, en fonction des connaissances de l'étudiante-chercheuse et des sources de documentation auxquelles elle peut avoir accès.

– option 1 : consulter le catalogue d'une bibliothèque universitaire ou le SUDOC et opérer la même consultation, qui peut réserver de bonnes surprises. Ainsi la Bibliothèque de l'ENS propose pour « Dickens et Daudet / tous champs », outre le livre de Munro, celui de F. Delattre, *De Byron à Francis Thomson : essais de littérature anglaise*, paru en 1913 ; la consultation de la notice permet en effet de découvrir que l'un des essais s'intitule « Dickens et Daudet ». On peut en conclure que la BnF n'avait pas établi une notice assez détaillée pour cet ouvrage, ce que confirme la consultation de cette notice sur son catalogue ; en revanche, l'une des 42 notices consacrées à Delattre fait

rique. Une recherche avancée « baroque/écritures » sur le catalogue de la BnF donne, sur 3 réponses, un renvoi à un ouvrage collectif dirigé par B. J. Grubisic, G. M. Baxter, et T. Lee : *Blast, Corrupt, Dismantle, Erase: Contemporary North American Dystopian Literature*, 2014 ; la notice développée explique qu'il contient une étude de H. Staveley « 'It's not power, it's sex' » : Jeanette Winterson's *The PowerBook* and Nicole Brossard's *Baroque at Dawn* » qui, en choisissant deux romans, s'insère dans une enquête sur la littérature dystopique nord-américaine contemporaine : qu'est-ce donc que ce roman d'une Québécoise, *Baroque de l'aube* (1995) ? Un esprit curieux peut être tenté d'aller voir...

2. Théâtre français du XVIII^e siècle

Au point de départ : une interrogation sur la place du théâtre français du XVIII^e s., qui paraît modeste entre le théâtre classique et le théâtre romantique, et dont le répertoire vivant semble se confiner aujourd'hui à quelques pièces de Marivaux et de Beaumarchais ; l'hypothèse qui est la base de cette interrogation exclut d'ailleurs la connaissance de dramaturges de cette époque autres que les deux qui ont été cités

a. Pour obtenir une première vue d'ensemble de la question, on peut consulter les ouvrages de J. de Jomaron ou de W. Beck (☛ ch. 3, F) ou des histoires de la littérature française du XVIII^e s. (☛ plus haut II C 4), ou d'autres semblables.

b. Pour poursuivre l'aventure, il faut avoir accès au répertoire le plus large possible de ce théâtre. En tapant « théâtre XVIII^e siècle » sur un catalogue de bibliothèque française, on obtient vite plusieurs renseignements :

– la « Bibl. de la Pléiade » a publié, en 1972 et 1974, 2 vol. (n^{os} 241 et 251) intitulés *Théâtre du XVIII^e siècle*, édités par J. Truchet, actuellement épuisés ; on y trouve au total 58 pièces, dues à quelques auteurs connus pour d'autres œuvres (Diderot, Voltaire, mais ni Marivaux ni Beaumarchais) ;

– la collection « Espace théâtre », publiée à Montpellier, a entrepris depuis de 1991 la publication de pièces isolées du XVIII^e s. : un 26^e titre a été publié en 2015.

À partir des noms obtenus et des références bibliographiques que comportent ces publications, il est possible de rechercher, sur des catalogues informatisés, des pièces de théâtre du XVIII^e numérisées sur Gallica – ou d'autres sites.

c. Au cours de ces recherches on découvrira facilement des ouvrages spécialisés, soit sur un auteur, soit sur la vie théâtrale de l'époque. Parmi ceux-ci :

– M. de Rougemont, *La Vie théâtrale en France au XVIII^e siècle*, 1988 (reprint 1996), qui a l'audace responsable (trop rare dans ce genre de publications) d'établir une précieuse bibliographie critique qui distingue les travaux « utiles » de ceux qui ne le sont pas...

littéraire anglo-française : ce titre suggère a priori un travail intéressant pour le sujet.

– option 2 : orienter ses consultations bibliographiques autour de Dickens et de Daudet, séparément, en les combinant avec des termes suggérant des affinités, des influences, des communautés de thème. On pourra ainsi découvrir, pour ne donner que 2 exemples :

- de G. H. Hare, *Alphonse Daudet : a Critical Bibliography*, 2 vol., 1979, paru dans une collection dont il peut d'ailleurs valoir la peine de retenir l'existence, « Research Bibliographies and Checklists ». Cette bibliographie est en partie critique : il est précisé que l'ouvrage de F. Delattre « sees Daudet as directly influenced in some works », que celui de Munro est « at times superficial » et qu'un *Dickens and Daudet* (1930) de J. Garrett est une « superficial text-based study ».

- l'existence d'une collection « *The Athlone critical traditions: the reception of British authors in Europe* », qui traite de *The Reception of Charles Dickens in Europe*, 2013, 2 vol.

Sur ces bases, les recherches peuvent être affinées.

6

Pour aider à résoudre quelques problèmes

REMARQUES LIMINAIRES

Dans ce chapitre ont été répertoriés quelques problèmes qu'un chercheur débutant peut rencontrer au début de ses recherches ; les réponses apportées s'efforcent d'être simples – et efficaces. Il convient toutefois de rappeler que les chapitres précédents (en particulier le ch. 5) contiennent normalement des éléments de réponse : il est en particulier utile de connaître l'existence, dans telle ou telle bibliothèque, d'ouvrages usuels qui, outre l'accès rapide à l'information précise cherchée, peuvent apporter d'autres éléments. Il faut d'autre part ne pas hésiter à recourir aux sources de renseignements que sont :

- le directeur de recherche,
- les bibliothécaires,
- les séminaires et les rencontres de doctorants,
- les séances de tutorat (assurées par des doctorants) prévues par certains départements.

Il peut paraître rapide d'interroger un moteur de recherche, mais les réponses fournies, fondées sur des algorithmes rarement conçus en fonction d'une recherche universitaire, peuvent se révéler inadéquates, incomplètes ou décevantes.

En combinant les recherches sur internet et l'interrogation directe de personnes compétentes, la plupart des problèmes énumérés ci-dessous doivent trouver une solution sous la forme d'une réponse à l'une des questions qu'il faut prendre l'habitude de se poser en pareils cas.